

retenir et à ne pas la vendre. En conséquence, le pays avait une telle réserve de blé qu'elle créait un problème à elle seule. Le présent Gouvernement établit une politique de vente du blé qui eut pour effet de soulager le pays du lourd fardeau de l'obligation contractuelle, et les cultivateurs de l'Ouest ont trouvé des sources de profit qu'ils n'avaient auparavant qu'une bien faible raison d'espérer.

J'ai profité de l'ajournement pour prendre quelques notes sur la différence des effets de la politique de mon honorable ami d'en face et la nôtre. Nous de ce côté-ci de la Chambre croyons que la reprise est liée à la restauration du commerce international. Notre politique a été fondée sur cette conviction et nous avons voulu assurer par la réciprocité la réduction des droits de douane et la disparition des restrictions qui ont embarrassé et étouffé notre commerce avec le reste du monde. L'accord commercial avec les Etats-Unis d'Amérique, la cessation de la guerre des tarifs avec le Japon, la levée simultanée des embargos qui avaient immobilisé le commerce avec l'U.R.S.S. et la conclusion d'autres accords commerciaux, dont quelques-uns seront soumis prochainement à la Chambre, ont, chacun pour leur part, contribué à obtenir un marché plus étendu aux produits canadiens. Je mentionnerai aussi l'accord entre le Canada et le Royaume-Uni, conclu en principe et qui sera signé prochainement et soumis au Parlement durant la présente session. Nous estimons que cet accord servira également à accroître davantage les échanges entre la Grande-Bretagne et le Canada.

Non moins importante que les réductions visibles et accusées des droits d'importation consolidées dans les accords commerciaux, est l'élimination de l'ingérence arbitraire et souvent invisible des agences gouvernementales dans le cours normal du commerce. Nous avons supprimé un grand nombre d'évaluations arbitraires, limité la portée de l'application du droit de dumping à la protection d'intérêts domestiques légitimes et importants, et établi un rouage pour l'examen impartial et judiciaire des décisions ministérielles en ces questions.

Les mesures que nous avons prises font plus que tracer la direction de notre marche et indiquer notre objectif; elles accusent le progrès réalisé. A ce moment, nous ne pouvons présenter plus qu'un rapport provisoire—le travail en voie d'accomplissement et à venir est beaucoup plus important que le travail accompli. Néanmoins, si nous insistons sur l'importante nécessité pour le Canada d'atteindre son objectif, nous ne devons pas sous-estimer la liste des résultats positifs obtenus durant les quinze derniers mois aux-

quels je viens de faire une brève allusion. Au cours de cette période, le Canada peut soutenir avantageusement la comparaison avec tout autre pays du monde quant au nombre et à l'étendue des réductions tarifaires. Nous contribuons pleinement et honorablement à la responsabilité collective des nations en vue de restaurer la liberté du commerce mondial. Nous faisons notre part et, de concert avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis et d'autres nations aussi bien disposées, nous espérons pouvoir continuer les efforts entrepris aussi favorablement.

Je me suis reporté à maintes occasions à mes notes, à cause de la portée internationale de la déclaration que je viens de faire. Plus que jamais dans l'histoire du monde, les gouvernements des différents pays qui ont battu la marche en l'espèce devraient diminuer ces restrictions qui, dans le passé, ont engendré un nationalisme économique, lequel, à son tour, conduit à la guerre. Je prétends, monsieur l'Orateur, que si, de nos jours, les pays sont menacés comme ils l'ont été depuis quelques mois, je dirai depuis un an ou deux, de graves conflits internationaux, il faut en attribuer la cause aux murs tarifaires que l'on a dressés entre les diverses nations et aux restrictions commerciales imposées entre différents pays plus qu'à toute autre cause; aussi depuis l'avènement au pouvoir du parti libéral au Canada, eu égard à la situation du pays, aux exigences de l'industrie et autres questions semblables, nous nous sommes efforcés, par l'abolition de restrictions et l'abaissement du tarif, de développer le commerce et de montrer aux autres nations du monde, sans aucune exception, le désir et la volonté que nous avons de favoriser le commerce international et avec lui, la paix et la bonne entente internationales.

Mon très honorable ami a aussi parlé cet après-midi de la politique du Gouvernement concernant la vente du blé, et il a demandé en vertu de quelle autorité nous avons agi comme nous l'avons fait. Qu'il me permette de répondre qu'avant de prendre une attitude, nous avons conféré avec le président de la Commission du blé et nous avons aussi consulté les légistes de la couronne; nous avons eu l'assurance de ces derniers qu'en prenant ces mesures, nous étions parfaitement dans les limites de la légalité en l'espèce. Je ne tiens pas en ce moment à me lancer dans une discussion juridique avec mon très honorable ami, mais je lui donne les faits qui se rapportent à la politique adoptée à l'époque par le Gouvernement.

Le Gouvernement s'est acquitté de son engagement statutaire qui consistait à approuver ou désapprouver la recommandation de